



**ITM LOGISTIQUE
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL**

**DECLARATION CGT AU CCE DU 23-24 JUIN 2016
CONSULTATION DES ELUS DU CCE
L'UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT
COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)
ET UTILISATION DE CES SOMMES
ET SUR LA POLITIQUE DE RECHERCHE ET
DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE
DE L'ENTREPRISE**

Au niveau national, le rapport annuel de 2015 montre qu'une fois de plus, le CICE rate incontestablement sa cible et ne profite toujours pas aux secteurs les plus exposés à la concurrence internationale, et qui pourraient rencontrer des difficultés à exporter.

Intermarché, qui a choisi d'opter pour les bas salaires profite massivement de ce dispositif mais rate aussi les cibles annoncées notamment sur la formation.

Le CICE ne permet pas non plus d'investir dans la recherche et le développement comme le concède le rapport : « Plus les entreprises dépensent en recherche et développement, plus elles emploient une forte proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures dont les salaires sont plus élevés. L'exposition au CICE en est d'autant moins importante ».

Enfin, le rapport national constate qu'aucun lien direct n'existe réellement entre les dispositifs intégrés au CICE et la création d'emploi, la formation, les investissements productifs.

A Intermarché, l'emploi interne est détruit (-400 CDI en moins entre 2013 et 2015). Nous assistons à une externalisation progressive de la logistique avec de plus en plus de précarité dans les effectifs, avec des bases de plus en plus prestées (bases centrales), de plus en plus de tractionnaires remplaçant les chauffeurs maisons...

Le rapport national est sans appel, il confirme que le patronat utilise les fonds du CICE, qui représentent 18 milliards d'€, pour les transformer en exonérations de cotisations sociales, sans contrôle, ni accord préalable.

A ITM LAI, nous constatons que le CICE permet de baisser les frais de personnel de 17 658 000 € entre 2012 et 2015. Pour rappel le CICE en 3 ans représente 29 116 000 €uros

Pour la CGT, il est donc urgent d'évaluer l'ensemble des aides publiques fiscales et sociales, de les conditionner à l'investissement dans l'emploi, la formation, les salaires, la résorption des inégalités et de la précarité, de favoriser l'investissement productif et la recherche.

Ces évaluations doivent permettre d'identifier et supprimer les dispositifs qui se transforment en effets d'aubaine pour les Entreprises et notamment pour Intermarché.

Nous demandons que le PCA d'ITM LAI vienne nous expliquer où est passé sa grande ambition de formation des salariés annoncés en mars 2014. En effet, la cible de l'utilisation du CICE pour la formation était de 15 %, en réalité la formation représente que 8.42 %. De plus, comme l'expert du CCE le fait remarquer, il n'y a pas d'investissement supplémentaire en formation avec la mise en place du CICE, il y a juste un jeu de lignes budgétaires.

Enfin, la CGT revendique le droit de contrôle et de suspension des aides fiscales et sociales pour les instances représentatives du personnel.

La CGT renouvelle ses demandes que le CICE serve à :

- à augmenter les salaires, cela serait une innovation chez INTERMARCHE !
- à diminuer la productivité
- à embaucher en CDI pour diminuer la précarité,
- à former les salariés sur de nouvelles compétences afin de prévoir leur avenir dans l'entreprise mais aussi en dehors.
- à investir dans des bases internalisées et non prestées comme à Vert à Saint Denis, Lisses, Miramas, Montbartier ...
- à augmenter les mesures sociales du PSE (congé de reclassement, supra légales....)

La CGT demande que la direction revoie sa stratégie sur le CICE et demande qu'un tableau de suivi soit fait régulièrement avec la cible initiale et les dépenses engagées depuis le démarrage du CICE.

Tréville, le 23 juin 2016

/